no. 20

TRES-HVMBLE REMONSTRANCE AV TRES-CHRESTIEN ROY DE FRANCE ET DE Nauarre LOVYS XIII.

Pour l'Vnion des Princes, Pairs, Ducs, & Officiers de la Couronne, punition de ses subiects rebelles, Establissement d'vn bon & asseuré repos en son Royaume, au contentement de sa Maiesté, & soulagement de son peuple.

M. DC. XVI.

dup
not
Catalogue

TRES-HVMBLE REMONSTRANCE AV TRES-CHRESTIEN ROY DE FRANCE ET DE Nauarre LOVYS XIII.

Pour l'Vnion des Princes, Pairs, Ducs, & Officiers de la Couronne, punition de ses subiects rebelles, Establissement d'vn bon & asseuré repos en son Royaume, au contentement de sa Maiesté, & soulagement de son peuple.

SIRE,

Entre toutes les graces que les bons François, vos fideles subiets recognoissent auoir receu de la faueur de Dieu depuis plusieurs annees, la naissance & nourriture de vostre Majesté doit tenir le premier rang: car elle ne nous a esté donnee fortuitement, mais ordonnee, voire preordonnee de Dieu, par continuation, suitte, descente & generation des Roys, & auez esté receu, nourry & esleué parmy nous.

La crainte de Dieu estant (comme elle est) grauee dans l'ame de vostre Majesté, elle doit sçauoir que l'vn des premiers mouuemens d'vn grand Roy, comme vous, SIRE, gist en l'obseruation de la Iustice, de laquelle vous estes debiteur enuers vos subiets, fondement asseuré de vostre Estat. Ceste Iustice doit estre par vous distribuee d'vne esgale proportion enuers tous vos subiets tant grands que petits, selon leurs merites, & punir tres-griefuement ceux qui abusent de leur grandeur, au preiudice des moindres. Seuerité qui

rendra voſtre Majeſté grandement aimable enuers tout voſtre peuple: mais auſſi en recompenſe de ceſte rigueur, vous deuez eſtre doux, gracieux & affable enuers ceux qui ont ceſt hõneur d'approcher voſtre perſonne ſacrée. Vn bon viſage, vne accolade de voſtre Majeſté enuers les Princes, grands Seigneurs, & autres de moindre qualité porte la pluſpart du temps vn acquit general de toutes les obligations que les ſubjets eſtiment leur eſtre deuës par le Prince.

Ces propoſitions bien meſnagées produiront vn autre grãd effect, qui eſt que combien que ſoyez tout puiſſant en voſtre Royaume, & que aucuns de ceux qui vous approchent, eſtiment voſtre volonté eſtre la loy meſme, voſtre Majeſté toutesfois iugera par vn inſtinct de nature, que cela ne s'entend pas de tout ce que voulez ou pouuez, mais ſeulement de tout ce que vous deuez iuſtement vouloir: Pource que la loy doit eſtre faicte afin de rẽdre en ſa perfection la choſe pour laquelle elle eſt baſtie, & non pour aſſouuir vn appetit deſordonné. Et en ceſt endroict, SIRE, vous deuez mettre vne forte barriere contre vous à voſtre opinion, à ce que ne couchiez en voſtre deuiſe, parce que vous le voulez, il eſt iuſte, mais bien que vous le voulez parce qu'il eſt iuſte. Ceſte belle & vertueuſe maxime formera en vous la loy de raiſon, non eſcripte en papier, ains formee dans voſtre cœur, qui vous fera iour & nuict perpetuelle compaignie, vous aduertira & parlera à vous en tout lieu, & en tout temps, & de quelle façon voſtre Majeſté doit gouuerner auec prudence moderée ſes ſubjets. Au reſte, SIRE, vous ſçaurez par pluſieurs exemples, que les Princes qui ſe ſont laiſſez emporter à la mercy de leurs propres paſſions, ayant faict ce qu'ils ne deuoient, il leur eſt arriué ce qu'ils nont voulu: & ſur tout il faut que voſtre Maje-

ſté face ce perpetuel iugement de ne ſeparer les affaires d'Eſtat d'auec celles de Dieu, qui doit eſtre la premiere & derniere butte de vos actions.

C'eſt à preſent, SIRE, que vous deuez commencer d'auoir vn ſoin exact, & diligent aux affaires, afin que eſtãt paruenu en vn aage plus meur, le trauail ne vous ſoit que ieu: l'œil du maiſtre rend le champ fertile & le cheual gras, ainſi la cognoiſſance que le Prince prend de ſes affaires, fait que ſes Cõſeillers les manient bien à poinct.

N'vſez point de prodigalité, ains d'vne ſage liberalité, digne d'vn grand Roy tel que vous eſtes, & repreſentez vous à toutes heures, que ſçachant vſer de ceſte vertu, & où, & comment, & quand il en eſt beſoin, le bienfaict retournera ſur vous, & plus de bien vous donnerez, & plus il vous en reuiendra.

Si vous ſouhaittez de plaire à Dieu, puis au peuple, dreſſez entierement voſtre eſprit à la clemence, dont vous auez vn merueilleux miroir & exemple deuant vos yeux par la memoire du feu Roy voſtre Pere de glorieuſe memoire. C'eſt vne grãde ſageſſe, & le propre d'vn grand cœur de clorre ſelon les rencontres l'œil aux offenſes qui luy ſont faictes parmy vn grand pouuoir, qui peut ſans controle ſe venger des plus petites: C'eſt la clemence, SIRE, qui vous fera vn iour dire & reputer le vray Pere du peuple.

Sur tout, SIRE, voſtre Majeſté doit prendre garde de ne commettre aucune choſe des-honneſte, & à preſent que vous commencez d'entrer en ce feu de ieuneſſe, que ne laiſſiez aller à toute bride voſtre volonté dedans la volupté, & que pouuant ce que vous voudrez, vous ne vouliez que ce que deurez; par ce que de la grande licence aux grands vices la pante eſt ſi doux coulante, que preſque elle eſt inſenſible, & vous com-

portant en la chasteté coniugale que deuez à la Royne vostre espouse, sans courir apres des amours estrangeres, vous en aurez de la gloire & de la louange: où au rebours (ce que Dieu ne vueille) si vous vsez mal de vostre toute puissance contre la chasteté, Dieu excitera sa colere contre vous. Encores que tout vice soit naturellement odieux à Dieu en toute personne, toutesfois il l'est plus particulierement au Prince, parce qu'il ne peche pas tant en soy, qu'en son exemple. Malheur sur celuy qui fait gloire de ce qu'il doit punir en autruy. Nos Historiens rapportent la remarquable chasteté de Louys VIII. l'vn de nos Roys & pere de S. Louys, qui ne cogneut iamais autre femme que la sienne, aussi ne faut il s'estonner si de ce sainct & sacré mariage (tel que nous esperons sera le vostre) nasquit ce grand & puissant Roy S. Louys vostre ayeul, qui par sa bonne vie a esté trouué digne & d'estre canonisé en terre, & de regner glorieusemẽt au Ciel. Ne croyez pas, SIRE, des flateurs qui vous pourront (peut estre) dire que tout vous est permis sans exception. Il n'y a rien qui fasche tant vn hõme qui a le cœur en bon lieu, de quelque haute, mediocre, ou basse condition qu'il soit, que quand l'on luy soüille son lict: & vne telle iniure faicte à vn particulier engendre dans son ame vne viue resolutiõ de vengeance, qui va quelquesfois à la ruine & desolation de l'Estat. Rodrigo Roy d'Espagne perdit son Estat pour vn pareil acte, & plusieurs Roys & Princes pour s'estre portez à des pareilles violences, en ont perdu non seulement leurs Estats, mais encor la vie.

Vous vous garderez pareillement, SIRE, des effects de l'auarice, qui est vn peché qui ne produict en soy qu'vn mespris de Dieu, auec vne volonté absoluë de rendre toutes choses venales, à la destruction de vo-

ſtre Royaume & de voſtre pauure peuple.

Que voſtre inclination ne vous porte iamais aux choſes violentes, & ſouuenez vous, SIRE, que la cruauté eſt indigne d'vn eſprit ſi benin, comme doit eſtre celuy d'vn Roy, & que le Prince qui en eſt entaché n'a rien de l'homme que la figure: c'eſt vn vice grandement à redouter en la perſonne d'vn Roy, car il eſt en luy, comme l'auarice aux vieillards, qui croiſt touſjours ſans eſperance de diminution.

Voila en effect les vices qui doiuent eſtre bannis de la perſonne ſacrée de voſtre Majeſté, comme tous ſes bons ſubiets le deſirent, & eſpandent tous leurs vœux & prieres, à ce que ſoyez agreable à la diuine Majeſté, ſans la faueur & grace de laquelle, ny vous, ny voſtre Royaume ne peuuent longuement durer.

Ce n'eſt pas aſſez, SIRE, que vous ſoyez (comme vous eſtes graces à Dieu) vn Prince accomply en toutes ſortes de vertus, car le moindre de vos ſubiets doit auoir ces qualitez là, pour eſtre aggreable à Dieu: Mais il faut outre cela que vous mettiez la main à l'œuure pour la gueriſon & reformatiõ de voſtre Eſtat qui eſt grãdement malade, & d'autant plus eſt-il proche de ſa ruine, qu'il ne ſent point ſa maladie, & qu'il y en a qui vous font croire que tout ſe porte biẽ. Pour remettre les choſes en bonne ordre, ce qui vous doit eſtre plus recommandé, c'eſt l'vnion des Princes de voſtre ſang, des autres Princes, Ducs, Pairs & Officiers de la Couronne, des grands Seigneurs, & puis du peuple, quãd le tout ſera vny, il n'y a Puiſſance quelle qu'elle ſoit qui oſe entreprendre d'attaquer cet Eſtat ſans ſa ruine certaine. Cet Eſtat eſt ny plus ny moins que le corps humain, lequel par l'accord & harmonie des quatre humeurs vit longuement, mais auſſi toſt que l'vne de ces qualitez veut enjamber ſur l'autre, le

corps tombe dans les maladies, & de là s'en va à la mort. Pour entretenir l'vnion, faictes que les Princes & grands Seigneurs soient appellez au Conseil des affaires qui regardent l'Estat, & que plus ils tirēt leurs extractions de grand lieu, plus aussi qu'en memoire de leurs Ancestres, & de leur vertu ils ayent de preseance & de prerogatiue, & des plus grands allez à ceux qui tiennent les second & troisiesme rangs, & puis descendez iusques aux moindres, & ainsi gratifiez chacun selō le merite des charges & dignitez du Royaume, qui ne doiuēt estre affectées qu'aux vrais & naturels François, à l'exemple des Potentats & Republiques d'Italie, qui ne bailleroiēt pas à vn Estranger seulement vn office de Sergent: tant s'en faut qu'ils leur vouluſſent bailler les principales charges, & Gouuernements. Il est vray qu'en la distribution des charges il ne faut point que les flatteries, les rapports, & les enuies tiennēt aucun lieu, de crainte qu'elles ne vous facent paroistre la chose tout autre qu'elle n'est. Le meilleur & plus salutaire aduis vous viendra de la voix cōmune du peuple, c'est, dit-on, la voix de Dieu, quand ie dis la voix du peuple, ie parle du Clergé où sont les plus sages & sçauans de France; de la Noblesse, d'où depend la force; du tiers Estat entremeslé d'vn grand nombre de gens de sçauoir & de vertu tant de longue que courte robbe.

Pour appaiser & destourner le courroux de Dieu extremement courroucé contre ce Royaume pour les grands abus & maluersations qui se commettent tant au ministere de l'Eglise, qu'en l'administration de la Iustice, nommez aux Prelatures personnages de doctrine & saincte vie, qui facent selon le deub de leurs charges & de vos Edicts, residence ordinaire sur leurs Benefices, pour l'edification de tout le peuple.

Pouruoyez

Pourvoyez aux Offices de personnes de sçauoir, de merite & de preud'hommie, gens vertueux, amateurs du public, & non subjets à l'auarice. Ne rompez & enfraignez l'authorité des saincts loix, & faictes, SIRE, que la iustice soit rendue à tous éſgalement. Tout ainſi qu'au corps humain la nature depart à chaſque membre autant de nourriture qu'il luy faut, ſans permettre que l'vn ſur l'autre vſurpe rien de l'alimẽt cõmun: Ainſi deuez vous d'vne meſme balance maintenir tous vos ſubjets, gardant que la ſubſtance de l'vn ne paſſe en l'autre, afin que d'vn poids egal, le corps vniuerſel ſoit entretenu: Et ſouuenez vous que le moindre du Royaume eſt auſſi bien voſtre ſubiect que le plus opulẽt & le plus eſleué en dignité. Et parce en la charge que tenez, vous luy deuez toute sẽblable iuſtice: & ſouuenez vous, SIRE, que Dieu eſt par deſſus vous, & que tel que vous vous monſtrerez enuers le peuple, auſſi ſe mõſtrera-il enuers vous. Et ſur tout, SIRE, ſouuenez vous, (s'il vous plaiſt) que vos Cours de Parlement ſont les pieces fondamẽtales de l'Eſtat, par leſquelles nos Roys ont heureuſemẽt perpetué leur Royaume de pere en fils iuſqu'à V. M. partant vous deuez vous eſtudier au ſouſtenement de ces Compagnies, parce que ce ſont les principales armes par leſquelles V. M. & ſon Royaume ſeront conſeruez contre tous ceux qui ſe flattans par leur ambition particuliere ont faict ce que nous voyons, au grand regret de voſtre Majeſté, & de tous ſes bons ſubjets.

Vous eſtes ſupplié, SIRE, de pourvoir aux plaintes cõmunes, & trop veritables de la vexation du peuple par nouueaux tributs, impoſts, ſubſides, gabelles, daces, creations d'Offices, partis, & autres ſemblables maux, & ſi pour vos affaires preſents, vous ne le pouuez ſoulager, du moins ne luy augmentez point les

charges par nouuelles impoſitions, veu meſmes que le commerce eſt perdu & ruiné, & que de iour à autre les meilleures familles de voſtre Royaume ſe ruinẽt, & attirent apres elles la deſolation d'vne infinité de peuple. L'on dit (& il eſt vrai) qu'il n'y eut iamais tant d'argent comptant en France qu'il y en a: mais le mal eſt qu'il y en a, qui pour s'agrandir & pour fournir à leur luxe & ambition ont eſpuiſé la ſubſtance du peuple, & vn petit nombre s'eſt enrichy de ce dont pluſieurs deuroient viure.

Et eſt le mal de l'ambition & du luxe venu en tels termes, qu'on ne void & entend parler en pluſieurs maiſons, qui ne ſont de la qualité requiſe, que de Secretaires, Argentiers, Maiſtres d'Hoſtels, Cuiſiniers, valets de Chambre & Cochers, & n'y reſte plus qu'vne Chappelle de Muſique, & de ſe faire ſeruir par quartier pour eſtre de petits Roys: le ſurplus de leur deſpenſe va de meſme: on eſt iournellemẽt en feſtins & banquets, ce n'eſt que velours, que ſoye, que chiquetage, que cotillons, que clinquants, que chamarrures & broderies, qu'affiquets, carcãs, perles, & pierreries, eux & leurs enfans veſtus comme des Princes, & leurs fẽmes habillées comme des Princeſſes. Bref c'eſt pitié, SIRE, de voir telles gens ſe pennader, & viure en continuelle ioye parmy tant de calamitez & pauuretez dont le peuple eſt affligé, ſans auoir ſoucy, ſinon de s'attiffer & ſe parer, principalement les femmes, & les hommes à s'employer en l'eſtabliſſement de telle maniere de viure, & prendre leur part de tels eſbats & voluptez, pour ſeruir à leurs femmes, que iuſtement ils appellent leurs maiſtreſſes.

Si en ceſte eſpece d'excés quelqu'vn doit eſtre excuſé, ce ſont les Princes & grands Seigneurs de voſtre Cour & de voſtre Royaume, SIRE, auſquels l'opulen-

ce est plus seante qu'en nul autre. Mais elle est intolerable en des maisons de Threſoriers, de Receueurs, d'Aduocats, de Procureurs, d'Huissiers, de Bourgeois, de Banquiers, de Marchands, & de Partisans: Car ce n'est leur estat de viure ainsi, ils doiuent viure autrement, & par l'exemple de leur modestie seruir de lumiere aux plus petits, de la ruyne & scandale desquels ils sont cause, en ce que tous n'estãs pas aussi riches les vns que les autres, chacun a neantmoins du cœur egalement, en sorte que pour fournir à telles despenses, il en faut trouuer de quelque part qu'il vienne, & prendre comme l'on dict à dextre & à seneſtre, d'où viennent infinies iniustices, larrecins & trõperies: De là il s'ensuit que le grand se desbordant, le mediocre le veut imiter en ce qu'il peut, le plus petit Marchãd & Artisan en veut faire de mesme, ainsi le luxe & la pompe est respandue vniuersellemẽt en tous estats, & n'y a que les sages (qui sont en petit nombre) lesquels s'en defendent, & par prudence sçauent resister à ceste tẽtation. S'il n'y auoit que ceux qui se sont enrichis (cõme i'ay dict) qui contribuassent aux charges, le mal seroit tolerable, mais l'on enueloppe l'innocent & le coulpable, & leur fait on faire naufrage ensemble. C'est pourquoy, SIRE, vous deuez & (nous l'esperõs) traicter vos subiets à la façon des Abeilles, c'est à dire ne leur oster le miel & la cire, & ne permettre que les vns regorgẽt de biens, & de cõmoditez par voyes iniustes, & les autres soient du tout miserables. Le peuple est le nourricier, qui par son penible exercice entretient & fait viure le reste du Royaume en repos. De luy vient le traffic, l'or, l'argent, & les Richesses: C'est luy qui paye les tailles, les subsides & impositions, c'est vne source qui decoule incessamment sans iamais tarir. Si le peuple cesse son trauail,

tout le corps de l'Estat perira. Si vous desirez conseruer le Royaume, il est besoin de conseruer le peuple & l'accõmoder: car s'il est trop harassé, il fera comme ceux qui agitez d'vne fieure chaude, se tournẽt incessamment, sans pouuoir trouuer vn costé sur lequel ils puissent reposer, & de là viennent les maledictions & les sousleuemẽts, causes du bouleuersemẽt des Estats; parce que l'oppression faict crier le peuple, & luy faict croire que son salut est, de n'esperer aucun salut. Et partant, SIRE, de la bien aisance de vostre peuple dependra le bon heur & felicité de V. M. & de son Royaume, & tel que sera le peuple tel sera le Roy, l'ame ordinairement se ressent de la santé ou de la maladie du corps. Si vostre peuple est pauure, vous serez vn pauure Roy, encores que vostre Bastille fust aussi pleine d'or & d'argent qu'elle estoit du temps du feu Roy vostre pere, voire quand dans icelle il y auroit autant de Threfors qu'en auoit Cresus. SIRE, voulez vous qu'il vous ayme & cherisse ? faictes luy du bien, car qui le traicte mal, il aduient qu'il a le commandement des corps, & non celuy des courages. Soyez donc pendant vostre regne (que nous souhaittons estre long & pacifique) semblable à vne belle & grande riuiere courante, qui porte proffit à chacun. Le fruict que recueillerez du bon traictement que vous aurez semé en luy sera d'vne merueilleuse force: car de là en auant il ne respirera que par les biens faicts de vostre Majesté, qui vous sera vn moyen pour aller au deuant des dessеins de tous remueurs d'Estat, qui ne peuuent rien que par luy, ainsi qu'il s'est veu aux guerres passees, & qui se void encor en ceste-cy.

Ostez le peuple à ces Broüillons, vous les rendez nuds & vuydes de toutes forces, & opposez leur vn peuple bien traicté de son Roy, vn peuple deschargé

de tous extraordinaires impoſts, l'experience vous apprendra, SIRE, que de pieds, de mains, & de cœur il eſtouffera toutes leurs entrepriſes de leur naiſſance. Et ie prie Dieu, SIRE, que la meſme experience des guerres paſſees ne nous face iamais voir ce que peut vn peuple mal content, lié auec l'ambition des Grands, qui ne remuent les opinions des ſubjets cõtre leur Prince, que ſous le maſque du bien public, dont par effect ils ſont les premiers corrupteurs.

Apres que voſtre Majeſté aura gratifié ſon peuple de tous ces impoſts & ſubſides extraordinaires, qui l'ont tant affligé du paſſé, tenez compte, SIRE, du nombre des Prouinces de ce Royaume, & de la quantité que chacune contribue des tailles, impoſts, daces, gabelles, aides, tributs & autres reuenus publics, pour ſçauoir certainemeut ce qui ſe leue ſur le peuple par chacun an, puis faictes examiner en voſtre preſence à combien annuellement peuuent reuenir les penſions, rentes, gages d'Officiers, payements de la gendarmerie, & autre deſpenſe qu'il faut faire pour l'entretenement de voſtre grandeur Royale, afin que par vne bonne œconomie vos finances ſoyent reglées, en ſorte que les glueuſes mains de quelques vns ne puiſſent retenir les deniers qui doiuent venir de net dans vos coffres. La recepte & deſpenſe veuë & ſceuë au vray, faites (s'il vous plaiſt) que la deſpenſe tant ordinaire qu'extraordinaire du Royaume, pour le rendre durable, ne ſurmonte voſtre reuenu, car ſi la deſpenſe excede le reuenu, cela veut dire, qu'il ne peut gueres durer.

N'entreprenez aucune guerre ny ciuile, ny eſtrangere ſi vous n'y eſtes forcé. De toutes les guerres la ciuile eſt la plus dangereuſe, cõme vne partie de vos Prouinces l'ont experimẽté, & experimentent enco-

res à l'occasion de ce dernier sousleuement, malgré lequel vous triõpherez de ceux qui sous des pretextes plausibles veulent assouuir leur ambition aux despens de vos subjets, qui n'ont iamais veu les trois ou quatre qui seruent de pretexte à la derniere prinse des armes, estant cest affaire icy vn Procez, dont les despens tomberont sur vous, & sur vostre peuple. D'autant que pour fournir aux frais, & defendre V. M. comme nous sommes tenus de faire, & employer non seulement les biens, mais aussi la vie, il faudra par necessité espuiser le peuple de ce qui luy reste de sang & de substance, & rendre par ce moyen les champs sans labeur, le pauure sans pain, le riche sans moyẽs, & en fin cest Estat à sõ dernier periode, si Dieu n'y met la main.

Pour soulager vostre peuple en ceste occurrence, & d'autant diminuer les charges que V. M. (si la guerre dure) pourroit mettre sur vos subjets, ce seroit bien la raison que les particuliers qui se sont engraissez de vos deniers, & de la substãce du peuple, & qui se sont donnez au cœur ioye de vos finances, missent la main à la bourse à bon escient, & en ceste necessité vous secourussent du vostre, & fissent paroir que la reserue qu'ils ont faicte ne vous est infructueuse. C'est chose qu'ils vous doiuent, & en meilleure occasion ne les sçauroient-ils employer: car de charger le peuple par nouuelles impositiõs, & Edicts, cela sera trouué mauuais, si ceux qui se sont enrichis à vos despens ne contribuent de leur part à supporter le fais de ceste guerre. Et où ils voudront faire les retifs pour mettre la main à l'escarcelle, faictes faire recherche de leurs moyẽs, & vo⁹ en aydez à vostre besoin, puis qu'en cas de necessité tous les subjets sont tenus chacun à leur pouuoir d'ayder leur Prince, principalemẽt ceux qui ont profité du sang du peuple, & par vne bõne guer-

re achepter la tranquilité publicque. Du regne du Roy Iean, la France auoit esté trauaillée par Charles Roy de Nauarre surnommé le Mauuuais, qui attira par ses menées, & sous couleur de ce beau manteau de Reformation les Anglois en France, qui occasiõna la bataille de Poictiers où le Roy fut prins & mené prisonnier en Angleterre. Ce fut en ceste affliction que pour sortir le Roy de captiuité & payer sa rançon, les Dames, Damoyselles & Bourgeoises de France vendirẽt leurs bagues & ioyaux, tant fust grande l'amitié & le respect des François enuers leur Roy. Dieu vous vueille, & nous aussi, SIRE, preseruer d'vn tel accident: mais biẽ vous diray-ie, que si les bagues, perles, carcãs, colliers, & autres ioyaux qui sont és mains de plusieurs qui ne sont de la qualité requise pour les porter estoient estimées, il s'en trouueroit assez pour soudoyer quatre ans vne armée de cinquante mil hommes, sans que vostre pauure peuple en fust incommodé. Et c'est vne grand' pitié, SIRE, de voir en vostre ville de Paris, & autres bonnes villes de vostre Royaume des femmes d'Aduocats, de Procureurs, d'Huissiers, de Marchands & Artisans porter des perles au col, qui n'appartiennent qu'aux grandes Dames & aux femmes des Presidents, Maistres des Requestes, Conseillers, & autres Officiers releuez, tant de vos Conseils, Cours Souueraines, que des Sieges Presidiaux; & en est on venu iusques là, que dans vostre ville de Paris on dict publiquement que c'est à faire aux femmes des Cordõniers & des Tailleurs, de porter des chaines d'or au col; & n'y a pas long temps qu'vne Merciere du Palais donna quatre mille escus d'vn Diamãt, ce que plusieurs Seigneurs de France qui ont les vingt & trente mille liures de rente ne voudroient pas auoir faict. L'on a faict plusieurs Edicts pour le retranchemẽt de telles super-

fluitez, il ne reſte plus, SIRE, qu'à les faire obſeruer. On s'eſtonnoit de ce que du temps du Roy Henry III. il y auoit cinq cents Caroſſes à Paris, ſi ce Prince viuoit, que diroit-il d'y en voir cinq mille, dont le denombrement fuſt baillé à V. M. lors qu'elle partit de Paris pour ſon voyage de Guyenne? & vous meſmes, SIRE, diſtes que vous vous ſeruiriez des cheuaux, s'il en eſtoit beſoin, & que à deux cheuaux pour Caroſſe vous faiſiez eſtat d'en auoir dix mille. Et ſi ceux auſquels il n'appartient pas d'aller en Caroſſe eſtoient cottiſez à vous en payer tribut, V. M. feroit vn fonds de deniers qui ne ſeroit pas petit, & ſoulageroit d'autant voſtre peuple.

A ceux qui ſous pretexte de reformation, ou du bien public troublent le repos de voſtre Royaume, ruinent vos ſubiets, & n'obeiſſent à vos Edicts & Declaratiõs, il leur faut oppoſer la force & l'authorité, & tant vos ſubiets Catholiques, que ceux de la Religion pretenduë reformée, qui ne ſe departirõt de toutes ligues & aſſociations, qui ſont contraires à voſtre ſeruice, doiuent eſtre pourſuiuis pour arreſter le cours d'vn tel mal'heur, autrement il embraſera les quatre coings & le milieu de la Frãce. La medecine premiere ſortira des Cours Souueraines, & c'eſt en quoy vous cognoiſtrez de quel poids & neceſſité elles ſont, par l'Arreſt deſquelles ceux-là ſerõt declarez criminels de leze Majeſté, & tout d'vne ſuitte dõnerez la force pour l'executer auec le fer & le feu, & les ſuiure d'vne telle ardeur, qu'ils ſoient inueſtis en quelques places qu'ils ſe rẽferment, & que là ſans les receuoir à mercy, ils ſoient pris, afin que par leurs teſtes le reſte de la France ſoit deſtourné de penſer ſeulement à tõber de là en auant en vne ſi lourde faute, & que de leurs cendres on en face vne medecine à la poſterité. Et que tous ceux qui tiendront

dront les chãps, & porteront les armes, & enroollerõt des hommes sans commission de V.M. seellées de son grand Seau, soient taillez en pieces, employant pour cet effect le menu peuple des champs pour leur courir sus à son de Tocsin, afin qu'ils ne s'assemblent, le tout neantmoins auec le commãdement des Gouuerneurs & Lieutenants Generaux de vos Prouinces.

Permettez, SIRE, à ceux de la Religion pretendue Reformée qui se maintiendront en vostre obeyssance le libre exercice de leur Religion, les Chambres de l'Edict, & les villes qui leur ont esté accordées pour leur seureté, & ne faictes aucune bresche à l'Edict de Nantes, & Declaratiõs faictes en suitte. Nous deurions bien tous souhaitter qu'il n'y eust que la Religion ancienne, qui est la Catholique, Apostolique Romaine, en laquelle nous auons esté baptisez, nourris & esleuez, hors laquelle n'y a aucun salut: mais les maux passez qui ont presque mené la France à sa derniere fin, doiuent nous apprendre clairement les malheurs qui nous tallonnent, si la mesme maxime que le feu Roy a establie n'est inuiolablement gardée. Faictes leur cognoistre, SIRE, par l'estroite obseruatiõ de cest Edict, que les terreurs que l'on a imprimé à quelques vns d'entre eux qu'à l'occasion de vostre Mariage on les vouloit exterminer, sont vrayemẽt terreurs paniques. Cest Edict estant entretenu en tous ses poincts, il ne faut pas auoir peur que le parti en General entreprẽne aucune chose au bien de vostre seruice.

Vous sçauez, SIRE, les protestations que vous a faictes l'vn des principaux d'entre eux, & lequel par sa valeur & fidelité fut tant aymé du feu Roy vostre Pere, qu'il le fit Mareschal de France, & luy donna le Gouuernement d'vne Prouince affectée au premier enfant masle du Roy à l'instant de sa naissance. Et que

si quelques vns se portent au delà de leur deuoir, il a de quoy les faire obeyr.

Appellez prés de vous, SIRE, tous les Princes, Gouuerneurs Generaux, & vn ou deux Seigneurs de chaque Prouince, donnez leur des pensions afin qu'ils s'y puissent entretenir, & leur faictes selon leurs qualitez egalement caresses, pour euiter la ialousie mere des diuisions & partialitez. Le bien & les faueurs qu'ils receuront de vous leur accroistra l'enuie & le desir qu'ils ont au bien de vostre seruice, & chacun en sa Prouince dissipera toutes les practicques qui peuuent naistre contre le seruice de vostre Majesté.

Conseruez vous, SIRE, en bonne amitié & intelligence auec nostre S. Pere le Pape, & le S. Siege Apostolique, auec le Roy d'Espagne vostre beau Pere, & qui apres vous est le plus grand Roy Chrestien que la terre porte. Cõseruez vous pareillemẽt auec l'Empereur, le Roy d'Angleterre, l'Archiduc, les Princes d'Allemagne, les Suisses, les Potẽtats & Republiques d'Italie, & auec tous les autres alliez & confederez de ceste Monarchie. Ce vous sera vn moyen pour auoir la paix en vostre Royaume, quand vous serez asseuré que vos voisins ne tramerõt aucune entreprinse contre vous & vostre Estat.

Maintenez aux bonnes villes de vostre Royaume leurs priuileges libres, signãment les electiõs des Preuosts des Marchands, Escheuins, Consuls, Maires, Viguiers, Capitouls & Iurats, sans permettre que l'on entre ausdites charges par brigues & faueurs, cõme il s'est faict iusques icy vn peu trop licencieusement.

Entretenez souuent, SIRE, vos bonnes villes par lettres, en leur faisant souuent sentir le desir que vous auez de les soulager, & qu'elles se dõnent bien de garde de se laisser surprendre aux faux bruicts que quel-

ques meschants pourroient estaler pour veritables, qui ne seruiroient que de comble à leurs mal'heurs.

Que celuy de vos subiets soit Ecclesiastique, Gentil-homme, ou autre du peuple qui voudra parler à vous, s'y addresse sans aucun entremetteur, afin que l'obligation entiere vous en demeure: pour cest effect ordonnez iours certains, ausquels chacun puisse auoir libre accez à V. M. assisté de tels Seigneurs qu'il vous plaira, pour vous faire ses plainctes & remonstrances, afin qu'entendiez les choses selon leur naturel, sans qu'on leur face prendre autre visage. Car passer par la misericorde de ceux qui ayent la liberté de donner ou refuser l'entrée à ceux qui se veulent plaindre, c'est vendre les parfums des Princes, aux despens de leur reputation & grandeur.

Sur tout gardez, SIRE, d'vser simplement de vostre Conseil, au maniement de ce grand Royaume, conseillez vous premierement auec Dieu, & qu'il soit le fanal de vos actions. Que l'on apporte pour la conseruation de l'Estat tãt de maximes d'Estat que l'on voudra, c'est vne prudence vaine si Dieu n'est de la partie. Prenez aduis de personnes experimẽtées en plusieurs choses, qui soyent remplis de discretion, d'aage & de preud'hommie, qui n'ayent rien en l'ame que la vieillesse n'aye rẽdu meur, graue, constant & reposé: le cõseil des ieunes est aucunefois bõ, mais celuy des vieux est communemẽt meilleur: & sur tout trauillez soigneusemẽt, SIRE, à recognoistre ceux desquels vous prendrez Conseil, car souuent sous le voile de probité est cachee vne desloyauté: & vaudroit beaucoup mieux au peuple d'auoir vn mauuais Prince qui eust vn bon Conseil, que d'auoir vn Prince bõ, & vn mauuais Conseil. Dieu nous preserue de ces deux extremitez, & donne à vostre Majesté la sagesse de Salomon,

la pieté de S. Louys, l'aage de Nestor, vn bon & sage Conseil, vn Regne pacifique & accõpagné d'vne heureuse & florissante lignée, & apres les deux Coronnes de France & de Nauarre, qui enuirõnent maintenant le chef de vostre Majesté, & qu'au bout d'vne longue suitte d'annees; & au mesme instant que le Dauphin que Dieu vous donnera, se mettra ça bas en vostre place, vous donner la troisiesme Coronne au Royaume des bien-heureux.

FIN.